

Service : Finances
Réf : PC/IR/AL
Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023_01_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Convoqué le 25 janvier 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 2 février 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Aurélien ROUSSEAU
	Max ROUSTAN	Marielle VIGNE
	Patrick MALAVIEILLE	Cyril OZIL
	Patrick DELEUZE	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Pascal MILESI	Georges BRIOUDES
	Jean-Charles BENEZET	Serge BORD
	Liliane ALLEMAND	Roseline BOUSSAC
	Stéphan FABRE suppléant de Jérôme VIC	Jean-Michel BUREL
	Monique CRESPON-LHERISSON	Gérard BANQUET
	Michel RUAS	Patrice PUPET
	Jack VERRIEZ	Marc SASSO
	Thierry JACOT	Elie ROUVIERE
	Roch VARIN D'AINVELLE	Jean-Marie MALAVAL
	Yannick LOUCHE	Andrée ROUX
	Jacques PEPIN	Christian TEISSIER
	Bernard HILLAIRE	François SELLE
	Joseph BARBA	Philippe RIBOT
	Laure BARAFORT	Thierry JONQUET
	Jean-Luc GIBELIN	Frédéric ITIER
	Patrick JULLIAN	Thierry BAZALGETTE
	Jean-Claude D'ANTONA	Dominique BOCQUET
	Jean-Noël PUDDU	Didier SALLES
	Jean-Marie AIGUILLON	Sébastien MAGNY
	Alain GIOVINAZZO	Guy MANIFACIER
	Sylvie CARRASCO	Ghislain CHASSARY
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Jacques VIDAL
	David GUIRAUD	Adrien CHAPON
	Rémy BOUET	Sylvain RICHARD
	Nordine SEKARNA	Emmanuelle GENEVET
	Frédéric GRAS	Bernard ROUCAUTE

	Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT	Johann HUGUET Firmin PEYRIC
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean IPSILANTI Gérard LEROY Hervé TAQUET Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Olivier MARTIN Denis GUILLAUME suppléant de Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Florence BOUIS	Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Bruno CLEMENCON Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Jacques MOLLE pouvoir à Henri CHALVIDAN, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Michel VIGNE pouvoir à Joseph BARBA, Fanny SILHOL pouvoir à Olivier MARTIN		

Objet : Budget Primitif 2023 du Pays des Cévennes**Le Comité Syndical,****Vu** le Code général des collectivités territoriales,**APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,****APPROUVE**

Le Budget Primitif 2023 du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	503 100 €
SECTION FONCTIONNEMENT	789 563 €
TOTAL	1 292 663 €

Votants : 54
Pour : 54 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,

Christophe RIVENQ



République Française

Syndicat Mixte Pays des Cévennes

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

BUDGET PRIMITIF

voqué par nature

ANNEE 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25300337000074

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	25
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	26
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	30
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	31
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	36
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	37
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	39
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	40
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	41



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes de moins de 3 500 habitants et les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

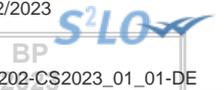
(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES
ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	151 208
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	89,58 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	93,40 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	48,07 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	789 563,00	789 563,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		789 563,00	789 563,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	503 100,00	503 100,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		503 100,00	503 100,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 292 663,00	1 292 663,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	155 780,00	0,00	154 046,00	154 046,00	154 046,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	103 000,00	0,00	139 300,00	139 300,00	139 300,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 568,00	0,00	124 073,00	124 073,00	124 073,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		357 348,00	0,00	417 419,00	417 419,00	417 419,00
66	Charges financières	20 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
67	Charges exceptionnelles	99 400,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		476 748,00	0,00	528 419,00	528 419,00	528 419,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	4 000,00		176 144,00	176 144,00	176 144,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	145 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		149 000,00		261 144,00	261 144,00	261 144,00
TOTAL		625 748,00	0,00	789 563,00	789 563,00	789 563,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	789 563,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	56 166,00	0,00	49 800,00	49 800,00	49 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	529 582,00	0,00	704 763,00	704 763,00	704 763,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		585 748,00	0,00	754 563,00	754 563,00	754 563,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		590 748,00	0,00	754 563,00	754 563,00	754 563,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL		625 748,00	0,00	789 563,00	789 563,00	789 563,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	789 563,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	226 144,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	101 000,00	0,00	172 800,00	172 800,00	172 800,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	5 300,00	5 300,00	5 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	103 000,00	0,00	378 100,00	378 100,00	378 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	139 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	242 000,00	0,00	468 100,00	468 100,00	468 100,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	35 000,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
	TOTAL	277 000,00	0,00	503 100,00	503 100,00	503 100,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

503 100,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 000,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	112 000,00	0,00	181 756,00	181 756,00	181 756,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	128 000,00	0,00	237 756,00	237 756,00	237 756,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	128 000,00	0,00	241 956,00	241 956,00	241 956,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	4 000,00		176 144,00	176 144,00	176 144,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	145 000,00		85 000,00	85 000,00	85 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	149 000,00		261 144,00	261 144,00	261 144,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouvelles	Publié le 08/02/2023 (3)	ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_01-DE
TOTAL		277 000,00	0,00	503 100,00	503 100,00	503 100,00



R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	503 100,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	226 144,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	154 046,00		154 046,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	139 300,00		139 300,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	124 073,00		124 073,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	16 000,00	0,00	16 000,00
67	Charges exceptionnelles	95 000,00	0,00	95 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	85 000,00	85 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		176 144,00	176 144,00
Dépenses de fonctionnement – Total		528 419,00	261 144,00	789 563,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	789 563,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	35 000,00	35 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	90 000,00	0,00	90 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	172 800,00	0,00	172 800,00
204	Subventions d'équipement versées	200 000,00	0,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	5 300,00	0,00	5 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		468 100,00	35 000,00	503 100,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	503 100,00
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	49 800,00		49 800,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	704 763,00		704 763,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	35 000,00	35 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		754 563,00	35 000,00	789 563,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	789 563,00
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 200,00	0,00	4 200,00
13	Subventions d'investissement	56 000,00	0,00	56 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	181 756,00	0,00	181 756,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		85 000,00	85 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		176 144,00	176 144,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		241 956,00	261 144,00	503 100,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	503 100,00
---	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	155 780,00	154 046,00	154 046,00
60623	Alimentation	0,00	2 500,00	2 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	500,00	900,00	900,00
6064	Fournitures administratives	500,00	350,00	350,00
611	Contrats de prestations de services	49 150,00	1 300,00	1 300,00
6132	Locations immobilières	5 100,00	9 400,00	9 400,00
6156	Maintenance	310,00	310,00	310,00
6161	Multirisques	4 000,00	3 600,00	3 600,00
617	Etudes et recherches	73 500,00	52 306,00	52 306,00
6182	Documentation générale et technique	100,00	100,00	100,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	600,00	5 000,00	5 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	500,00	500,00
6228	Divers	0,00	1 000,00	1 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	4 120,00	3 100,00	3 100,00
6257	Réceptions	1 350,00	11 000,00	11 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 100,00	800,00	800,00
6262	Frais de télécommunications	600,00	600,00	600,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 200,00	4 790,00	4 790,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	51 090,00	51 090,00
63512	Taxes foncières	500,00	400,00	400,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	150,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	103 000,00	139 300,00	139 300,00
6331	Versement mobilité	500,00	100,00	100,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	700,00	1 400,00	1 400,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	600,00	600,00
64131	Rémunérations non tit.	74 200,00	89 100,00	89 100,00
64138	Autres indemnités non tit.	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	14 000,00	30 000,00	30 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	5 000,00	5 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	98 568,00	124 073,00	124 073,00
6531	Indemnités	83 000,00	84 000,00	84 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 079,00	1 000,00	1 000,00
65548	Autres contributions	7 259,00	17 573,00	17 573,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 220,00	21 500,00	21 500,00
65888	Autres	10,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		357 348,00	417 419,00	417 419,00
66	Charges financières (b)	20 000,00	16 000,00	16 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 000,00	16 000,00	16 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	99 400,00	95 000,00	95 000,00
67441	Subv. budgets annexes et régies (AF)	99 400,00	95 000,00	95 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		476 748,00	528 419,00	528 419,00
023	Virement à la section d'investissement	4 000,00	176 144,00	176 144,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	145 000,00	85 000,00	85 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	145 000,00	85 000,00	85 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		149 000,00	261 144,00	261 144,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		149 000,00	261 144,00	261 144,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		625 748,00	789 563,00	789 563,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	
----------------	-------------	-----------------------------------	--

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	789 563,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	427,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	427,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	56 166,00	49 800,00	49 800,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	56 166,00	49 800,00	49 800,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	529 582,00	704 763,00	704 763,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	20 000,00	20 000,00
7472	Participat° Régions	43 672,00	0,00	0,00
74758	Participat° Autres groupements	381 155,00	670 955,00	670 955,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	51 267,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	23 488,00	13 808,00	13 808,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		585 748,00	754 563,00	754 563,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	5 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	5 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		590 748,00	754 563,00	754 563,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	35 000,00	35 000,00	35 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		625 748,00	789 563,00	789 563,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	789 563,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	101 000,00	172 800,00	172 800,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	51 000,00	102 500,00	102 500,00
2031	Frais d'études	50 000,00	70 000,00	70 000,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	300,00	300,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	200 000,00	200 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	200 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 000,00	5 300,00	5 300,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	2 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	2 000,00	1 000,00	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 300,00	2 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		103 000,00	378 100,00	378 100,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	114 000,00	90 000,00	90 000,00
1641	Emprunts en euros	114 000,00	90 000,00	90 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	25 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	25 000,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		139 000,00	90 000,00	90 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		242 000,00	468 100,00	468 100,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	35 000,00	35 000,00	35 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	12 700,00	12 500,00	12 500,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	9 600,00	9 500,00	9 500,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	12 700,00	13 000,00	13 000,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		35 000,00	35 000,00	35 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		277 000,00	503 100,00	503 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	503 100,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 000,00	56 000,00	56 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	20 000,00	20 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	20 000,00	20 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	16 000,00	16 000,00	16 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	112 000,00	181 756,00	181 756,00
1641	Emprunts en euros	112 000,00	181 756,00	181 756,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		128 000,00	237 756,00	237 756,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	4 200,00	4 200,00
10222	FCTVA	0,00	4 200,00	4 200,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	4 200,00	4 200,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		128 000,00	241 956,00	241 956,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	4 000,00	176 144,00	176 144,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	145 000,00	85 000,00	85 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	86 600,00	78 800,00	78 800,00
28031	Frais d'études	51 500,00	0,00	0,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	1 800,00	2 000,00	2 000,00
281538	Autres réseaux	3 100,00	3 000,00	3 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 700,00	200,00	200,00
28184	Mobilier	300,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		149 000,00	261 144,00	261 144,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		149 000,00	261 144,00	261 144,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		277 000,00	503 100,00	503 100,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	503 100,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	90 000	3 300	0	0	0	0	0	0	0	374 800	0	468 100
- Equipements municipaux (2)		3 300	0	0	0	0	0	0	0	174 800	0	178 100
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
- Opérations financières	90 000											90 000
Dépenses d'ordre	35 000											35 000
Total dépenses de l'exercice	125 000	3 300	0	374 800	0	503 100						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	125 000	3 300	0	374 800	0	503 100						

RECETTES

Total recettes de l'exercice	270 956	176 144	0	56 000	0	503 100						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	270 956	176 144	0	56 000	0	503 100						

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	102 000	675 613	0	11 950	0	789 563						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	102 000	675 613	0	11 950	0	789 563						

RECETTES

Total recettes de l'exercice	35 000	569 763	0	184 800	0	789 563						
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	35 000	569 763	0	184 800	0	789 563						

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		125 000	3 300	0	374 800	0	503 100						
Dépenses réelles		90 000	3 300	0	0	0	0	0	0	0	374 800	0	468 100
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	90 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	172 800	0	172 800
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
21	Immobilisations corporelles	0	3 300	0	0	0	0	0	0	0	2 000	0	5 300
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>35 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	35 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		270 956	176 144	0	56 000	0	503 100						
Recettes réelles		185 956	0	0	0	0	0	0	0	0	56 000	0	241 956
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 200
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	56 000	0	56 000



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	
16	Emprunts et dettes assimilées	181 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 756
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		85 000	176 144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	261 144
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	176 144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 144
040	Opérat° ordre transfert entre sections	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		102 000	675 613	0	11 950	0	789 563						
Dépenses réelles		17 000	499 469	0	0	0	0	0	0	0	11 950	0	528 419
011	Charges à caractère général	0	142 096	0	0	0	0	0	0	0	11 950	0	154 046
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	139 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	139 300
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	1 000	123 073	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 073
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	16 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 000
67	Charges exceptionnelles	0	95 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		85 000	176 144	0	0	261 144							
023	Virement à la section d'investissement	0	176 144	0	0	0	0	0	0	0	0	0	176 144
042	Opérat° ordre transfert entre sections	85 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ALES - ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS CEVENNES - BP - 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_01-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement		
											services urbains, environnement	économique

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		35 000	569 763	0	184 800	0	789 563						
Recettes réelles		0	569 763	0	0	0	0	0	0	0	184 800	0	754 563
013	Atténuations de charges	0	49 800	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 800
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	519 963	0	0	0	0	0	0	0	184 800	0	704 763
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>35 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>35 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>35 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 150 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 150 000,00									
126/01PCFB011PR	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGR	04/11/2008	03/12/2008	05/12/2009	350 000,00	F		5,040	5,040	EUR	A	P	N	A-1
127/1317412/5272797	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.	19/02/2010	24/02/2010	25/02/2011	800 000,00	F		3,710	3,710	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise						
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00											
1681 Autres emprunts (total)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					1 150 000,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		339 581,27					84 183,32	14 498,39	0,00	426,55
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		339 581,27					84 183,32	14 498,39	0,00	426,55
126/01PCFB011PR	N	0,00	A-1	142 851,36	5,92	F		5,040	20 980,53	7 199,71	0,00	426,55
127/1317412/5272797	N	0,00	A-1	196 729,91	2,15	F		3,710	63 202,79	7 298,68	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		339 581,27					84 183,32	14 498,39	0,00	426,55



(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

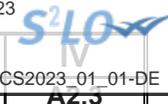
(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	339 581,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Seuil unitaire inférieur ou égal à 800 € des immobilisations de faible valeur	1	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	07/11/2012
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	07/11/2012
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	07/11/2012
L	Réalisations de documents d'urbanisme	10	07/11/2012
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	07/11/2012
L	Matériel de transport (camion)	10	07/11/2012
L	Matériels de bureau	10	07/11/2012
L	Matériels informatiques	5	07/11/2012
L	Mobilier	10	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	07/11/2012
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	07/11/2012
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	07/11/2012
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	07/11/2012
L	Autres matériels classiques légers	5	07/11/2012
L	Autres matériels classiques durables	10	07/11/2012
L	Coffres forts	30	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	07/11/2012
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	07/11/2012
L	Bâtiments légers et abris	10	07/11/2012
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	07/11/2012
L	Plantations	20	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	07/11/2012
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	07/11/2012



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		125 000,00	I 125 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		90 000,00	90 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	90 000,00	90 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		35 000,00	35 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	35 000,00	35 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	125 000,00	0,00	0,00	125 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		265 344,00	III 265 344,00
Ressources propres externes de l'année (a)		4 200,00	4 200,00
10222	FCTVA	4 200,00	4 200,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		261 144,00	261 144,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	78 800,00	78 800,00
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28041641	IC : Bien mobilier, matériel	2 000,00	2 000,00
281538	Autres réseaux	3 000,00	3 000,00
28183	Matériel de bureau et informatique	200,00	200,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	1 000,00	1 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	176 144,00	176 144,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	265 344,00	0,00	0,00	0,00	265 344,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 125 000,00
Ressources propres disponibles	IV 265 344,00
Solde	V = IV – II (6) 140 344,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_01-DE

**IV – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	98 681,71
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	98 681,71
Recettes réelles de fonctionnement	II	754 563,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	13,08

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint Administratif	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		3,00	0,00	3,00	0,00	1,00	1,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché	A	ADM	653	0,00	A emplois du niveau de la catégorie A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
23/11/2020 - Détention d'une part de capital	SCIC SAS Sur le Chemin des Cévennes	Valorisation de la viticulture en biodynamie	Société coopérative d'intérêt collectif	50 000,00
05/07/2021 - Détention d'une part de capital	SEM Abattoirs Alès Cévennes	Exploitation et gestion Service public d'Abattage	Société d'Economie Mixte	75 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Service individualisé	PLIE	01/07/2009	Délibération n°09/07/06 - 07/07/2006	25300337000033	SPA	Non
Régie	Réseau de Télécommunication Haut Débit	01/01/2015	Délibération n°CS2014_12_05 - 03/12/2014	25300337000058	SPIC	Oui

**IV – ANNEXES**
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMITÉ SYNDICAL - SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

ARRÊTE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : **96**

Nombre de membres présents : **50**

Nombre de suffrages exprimés : **54**

Votes :

Pour : **54**

Contre : **0**

Abstention : **0**

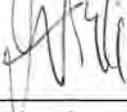
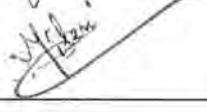
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

A Alès, le 2 février 2023,

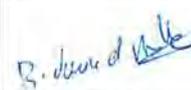
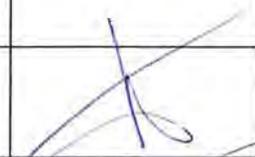
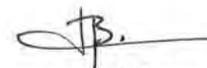
Le Président,

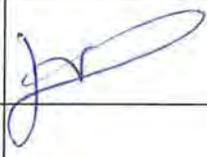
Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 février 2023,

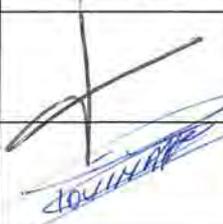
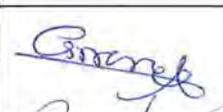
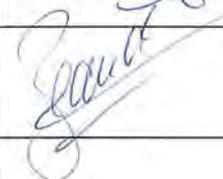
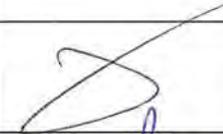
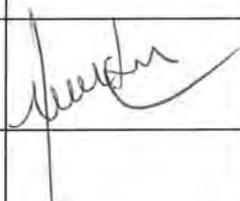
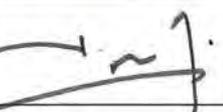
Les membres du Comité Syndical,

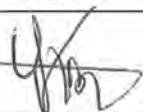
COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLÉANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SIGNATURES	
SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC-ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN <i>pouv. de J. Rolle 30</i>	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS <i>pour vide G. Chiron 25</i>	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	S	
GENERARGUES	Thierry JACOT	33			Patrice ASSEMAT
SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32			Marcel FAGE
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31			Christian DEVISMES
BESSEGES	Jacques MOLLE <i>pouvoir à H. Doludon</i>	30			Marie-Hélène MALBOS
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29			Sylvain ANDRE
MONS	Gérard BANQUET	28			Alice VILLEMAGNE
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27			André DUMAS
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26			Jean-Pierre CHARPENTIER
GENOLHAC	Guy CHERON <i>pouvoir à M. Roux</i>	25			Jean-François POLGE
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24			Catherine JUSTET
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA <i>pouvoir de Michel V. age 63</i>	23			Edwige SOL
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21			Olivier AVOUAC
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20			Jean-Claude GARNIER
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19			Lysiane GUY
CHAMBON	Marc SASSO	18			Jean-Pierre CHIFFE

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SIGNATURES
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE <i>parvois à J. Barber</i>	43		Gilberte MOULIERE
CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mathieu EGIDIO
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SIGNATURES	
GAGNIERES	Olivier MARTIN <i>pour. de F. Sichel 90</i>	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	
SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	S	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74			Jean-Pierre OZIL
DEAUX	Didier SALLES	102			Laurent INSALACO
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101			Fabien FIARD
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100			Alain SUEUR
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99			Francis RIDEAU
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98			Christelle LOZANO
MASSANES	Laurent CHAPPELLIER	97			Grégory LENNE
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96			Jacqueline MARTIN
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95			Robert CHAMPETIER
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94			Didier LAURIOL
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93			Didier CARNOT
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92			Edith GLARDON
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91			Danielle GROSSELIN
PEYREMALE	Fanny SILHOL POUVIS O Martin 20	90			Jonathan PADOU
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89			Eric BARD
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88			Hélène BON

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023

SIGNATURE

ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_01-DE

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	S
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Edouard LARI
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD
SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023_01_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Convoqué le 25 janvier 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 2 février 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Aurélien ROUSSEAU
	Max ROUSTAN	Marielle VIGNE
	Patrick MALAVIEILLE	Cyril OZIL
	Patrick DELEUZE	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Pascal MILESI	Georges BRIOUDES
	Jean-Charles BENEZET	Serge BORD
	Liliane ALLEMAND	Roseline BOUSSAC
	Stéphan FABRE suppléant de Jérôme VIC	Jean-Michel BUREL
	Monique CRESPON-LHERISSON	Gérard BANQUET
	Michel RUAS	Patrice PUPET
	Jack VERRIEZ	Marc SASSO
	Thierry JACOT	Elie ROUVIERE
	Roch VARIN D'AINVELLE	Jean-Marie MALAVAL
	Yannick LOUCHE	Andrée ROUX
	Jacques PEPIN	Christian TEISSIER
	Bernard HILLAIRE	François SELLE
	Joseph BARBA	Philippe RIBOT
	Laure BARAFORT	Thierry JONQUET
	Jean-Luc GIBELIN	Frédéric ITIER
	Patrick JULLIAN	Thierry BAZALGETTE
	Jean-Claude D'ANTONA	Dominique BOCQUET
	Jean-Noël PUDDU	Didier SALLES
	Jean-Marie AIGUILLON	Sébastien MAGNY
	Alain GIOVINAZZO	Guy MANIFACIER
	Sylvie CARRASCO	Ghislain CHASSARY
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Jacques VIDAL
	David GUIRAUD	Adrien CHAPON
	Rémy BOUET	Sylvain RICHARD
	Nordine SEKARNA	Emmanuelle GENEVET
	Frédéric GRAS	Bernard ROUCAUTE

	Georges RIBOT Éric CHAUDOREILLE Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT	Johann HUGUET Firmin PEYRIC
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean IPSILANTI Gérard LEROY Hervé TAQUET Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Olivier MARTIN Denis GUILLAUME suppléant de Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Florence BOUIS	Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Bruno CLEMENCON Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Jacques MOLLE pouvoir à Henri CHALVIDAN, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Michel VIGNE pouvoir à Joseph BARBA, Fanny SILHOL pouvoir à Olivier MARTIN		

Objet : Budget Primitif 2023 du Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Budget Primitif 2023 du budget Réseau de Télécommunication Haut Débit du Pays des Cévennes qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	172 000 €
SECTION FONCTIONNEMENT	180 500 €
TOTAL	352 500 €

Votants : 54
Pour : 54 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



République Française

RESEAU DE TELECOMMUNICATION
HAUT DEBIT

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M4

BUDGET PRIMITIF
voté par nature
ANNEE 2023

Réseau de Télécommunication Haut Débit
du Pays des Cevennes

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Numéro SIRET 25300337000058	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI ALES
--	---

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : PAYS DES CEVENNES - HAUT DEBIT (2)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 17

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 18

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 22

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 23

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 24

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 25

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 26

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 27

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 28

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	180 500,00	180 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		180 500,00	180 500,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	172 000,00	172 000,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		172 000,00	172 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	352 500,00	352 500,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
66	Charges financières	9 000,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 000,00	0,00	8 500,00	8 500,00	8 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	173 000,00		172 000,00	172 000,00	172 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		173 000,00		172 000,00	172 000,00	172 000,00
TOTAL		185 000,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 500,00
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	99 400,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		99 400,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	85 600,00		85 500,00	85 500,00	85 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		85 600,00		85 500,00	85 500,00	85 500,00
TOTAL		185 000,00	0,00	180 500,00	180 500,00	180 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 500,00
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	86 500,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.



(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 220,00	0,00	21 320,00	21 320,00	21 320,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 220,00	0,00	21 320,00	21 320,00	21 320,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 180,00	0,00	65 180,00	65 180,00	65 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		63 180,00	0,00	65 180,00	65 180,00	65 180,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		87 400,00	0,00	86 500,00	86 500,00	86 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	85 600,00	0,00	85 500,00	85 500,00	85 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		85 600,00	0,00	85 500,00	85 500,00	85 500,00
TOTAL		173 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	172 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	173 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	172 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		173 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	172 000,00
TOTAL		173 000,00	0,00	172 000,00	172 000,00	172 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 000,00
---	-------------------

Pour information :



Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION
DE FONCTIONNEMENT (8)**

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 000,00		3 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	5 500,00	0,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	172 000,00	172 000,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	8 500,00	172 000,00	180 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 500,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	85 500,00	85 500,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	65 180,00	0,00	65 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	21 320,00	0,00	21 320,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	86 500,00	85 500,00	172 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 000,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	95 000,00	85 500,00	180 500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		95 000,00	85 500,00	180 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 500,00
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		172 000,00	172 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	172 000,00	172 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 000,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6132	Locations immobilières	1 000,00	1 000,00	1 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 000,00	3 000,00	3 000,00
66	Charges financières (b) (8)	9 000,00	5 500,00	5 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 000,00	5 500,00	5 500,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéficiés et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		12 000,00	8 500,00	8 500,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	173 000,00	172 000,00	172 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	173 000,00	172 000,00	172 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		173 000,00	172 000,00	172 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		173 000,00	172 000,00	172 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		185 000,00	180 500,00	180 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 500,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	99 400,00	95 000,00	95 000,00
774	Subventions exceptionnelles	99 400,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	0,00	95 000,00	95 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		99 400,00	95 000,00	95 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	85 600,00	85 500,00	85 500,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	85 600,00	85 500,00	85 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		85 600,00	85 500,00	85 500,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		185 000,00	180 500,00	180 500,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	180 500,00
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	24 220,00	21 320,00	21 320,00
2153	Installations à caractère spécifique	24 220,00	21 320,00	21 320,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		24 220,00	21 320,00	21 320,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	63 180,00	65 180,00	65 180,00
1641	Emprunts en euros	60 000,00	62 000,00	62 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 180,00	3 180,00	3 180,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		63 180,00	65 180,00	65 180,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		87 400,00	86 500,00	86 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	85 600,00	85 500,00	85 500,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	85 600,00	85 500,00	85 500,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	33 400,00	33 400,00	33 400,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	10 500,00	10 500,00	10 500,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	17 200,00	17 200,00	17 200,00
13918	Autres subventions d'équipement	24 500,00	24 400,00	24 400,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		85 600,00	85 500,00	85 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		173 000,00	172 000,00	172 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	173 000,00	172 000,00	172 000,00
28153	Installations à caractère spécifique	173 000,00	172 000,00	172 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		173 000,00	172 000,00	172 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		173 000,00	172 000,00	172 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		173 000,00	172 000,00	172 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	172 000,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					728 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					728 000,00									
125/A1709024000	CAISSE D'EPARGNE DU L.R.		25/01/2009	25/02/2010	728 000,00	F		4,320	4,320	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					728 000,00									



(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
A1.2**

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		125 698,56					61 520,46	5 430,18	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		125 698,56					61 520,46	5 430,18	0,00	0,00
125/A1709024000	N	0,00	A-1	125 698,56	1,15	F	4,320		61 520,46	5 430,18	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		125 698,56					61 520,46	5 430,18	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 66111.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

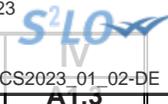
Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le 08/02/2023



ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_02-DE



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	125 698,56	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations d'une valeur inférieure à 800 €	1	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels inférieurs ou égaux à 5 000 €	2	28/01/2015
L	Licences logiciels et progiciels supérieurs à 5 000 €	5	28/01/2015
L	Frais d'études de recherche et de développement	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (voitures, deux roues..)	5	28/01/2015
L	Matériel de transport (camion)	10	28/01/2015
L	Matériels de bureau et électriques	10	28/01/2015
L	Matériels informatiques	5	28/01/2015
L	Mobilier	10	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation légers	5	28/01/2015
L	Installations et appareils de chauffage ou de climatisation durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) légers	5	28/01/2015
L	Installations et équipement matériel de détection (alarme, incendie) durables	10	28/01/2015
L	Installations et équipement réseaux de communication (téléphonie, internet...)	15	28/01/2015
L	Autres matériels classiques légers	5	28/01/2015
L	Autres matériels classiques durables	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers inférieurs ou égaux à 15 000 €	10	28/01/2015
L	Installations générales et agencements divers supérieurs à 15 000 €	25	28/01/2015
L	Bâtiments légers et abris	10	28/01/2015
L	Bâtiments ou biens meubles productifs de revenus	50	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens mobiliers, du matériel ou études	5	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant biens immobiliers ou des installations	15	28/01/2015
L	Subvention d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30	28/01/2015



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		147 500,00	I 147 500,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		62 000,00	62 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	62 000,00	62 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		85 500,00	85 500,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	85 500,00	85 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	147 500,00	0,00	0,00	147 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES
A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		172 000,00	III 172 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		172 000,00	172 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28153	Installations à caractère spécifique	172 000,00	172 000,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	172 000,00	0,00	0,00	0,00	172 000,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	147 500,00
Ressources propres disponibles	IV	172 000,00
Solde	V = IV – II (6)	24 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT**
B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	66 950,64
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	66 950,64
Recettes réelles de fonctionnement	II	95 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	70,47

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMITÉ SYNDICAL - SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2023 - RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION HAUT DÉBIT DU PAYS DES CÉVENNES

ARRÊTE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

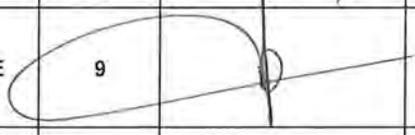
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

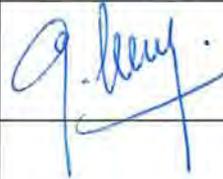
A Alès, le 2 février 2023,

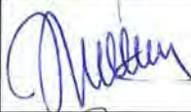
Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 février 2023,

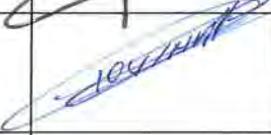
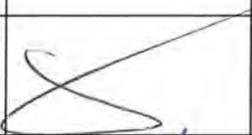
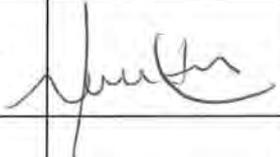
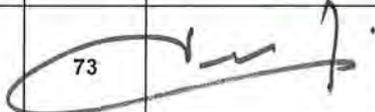
Les membres du Comité Syndical,

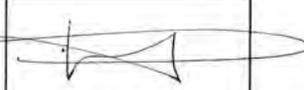
COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPLÉANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

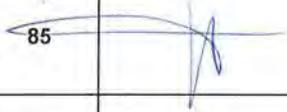
COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SU	
SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC-ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN pour de S. Halle 30	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINT JEAN DU GARD	Michel RUAS pour de G. Chalon 25	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINT JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SU
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrice ASSEMAT
SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Marcel FAGE
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES
BESSEGES	Jacques MOLLE <i>pouv. à M Chalvidan 2</i>	30		Marie-Hélène MALBOS
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER
GENOLHAC	Guy CHERON <i>pouv. à M Roux 25</i>	25		Jean-François POLGE
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA <i>pouv. de Michel Vigne 43</i>	23		Edwige SOL
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22		
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Lysiane GUY
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SU
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvie PEREZ
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE <i>pourrait être S. Barta 23</i>	43		Gilberte MOULIERE
CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mathieu EGIDIO
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SU	
GAGNIERES	Olivier MARTIN <i>pourvu de la siège 90</i>	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	
SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SU	
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean-Pierre OZIL	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Francis RIDEAU	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL <i>Passoira à St. Paulin 1058</i>	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SU
MEJANNES LE CLAP	Jérome BASSIER	87		Edouard LARI
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD
SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

A Alès, le



Service : Finances
 Réf : PC/IR/AL/AL/KP
 Tél. : 04.66.56.43.28

CS2023_01_03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Convoqué le 25 janvier 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 2 février 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Aurélien ROUSSEAU
	Max ROUSTAN	Marielle VIGNE
	Patrick MALAVIEILLE	Cyril OZIL
	Patrick DELEUZE	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Pascal MILESI	Georges BRIOUDES
	Jean-Charles BENEZET	Serge BORD
	Liliane ALLEMAND	Roseline BOUSSAC
	Stéphan FABRE suppléant de Jérôme VIC	Jean-Michel BUREL
	Monique CRESPON-LHERISSON	Gérard BANQUET
	Michel RUAS	Patrice PUPET
	Jack VERRIEZ	Marc SASSO
	Thierry JACOT	Elie ROUVIERE
	Roch VARIN D'AINVELLE	Jean-Marie MALAVAL
	Yannick LOUCHE	Andrée ROUX
	Jacques PEPIN	Christian TEISSIER
	Bernard HILLAIRE	François SELLE
	Joseph BARBA	Philippe RIBOT
	Laure BARAFORT	Thierry JONQUET
	Jean-Luc GIBELIN	Frédéric ITIER
	Patrick JULLIAN	Thierry BAZALGETTE
	Jean-Claude D'ANTONA	Dominique BOCQUET
	Jean-Noël PUDDU	Didier SALLES
	Jean-Marie AIGUILLON	Sébastien MAGNY
	Alain GIOVINAZZO	Guy MANIFACIER
	Sylvie CARRASCO	Ghislain CHASSARY
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Jacques VIDAL
	David GUIRAUD	Adrien CHAPON
	Rémy BOUET	Sylvain RICHARD
	Nordine SEKARNA	Emmanuelle GENEVET
	Frédéric GRAS	Bernard ROUCAUTE
	Georges RIBOT	Johanna HUGUET

	Éric CHAUDOREILLE Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT	Firmin PEYRIC
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean IPSILANTI Gérard LEROY Hervé TAQUET Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Olivier MARTIN Denis GUILLAUME suppléant de Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Florence BOUIS	Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Bruno CLEMENCON Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Jacques MOLLE pouvoir à Henri CHALVIDAN, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Michel VIGNE pouvoir à Joseph BARBA, Fanny SILHOL pouvoir à Olivier MARTIN		

Objet : Budget Primitif 2023 du PLIE Cévenol

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

APPROUVE

Le Budget Primitif 2023 du PLIE Cévenol qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	1 400 €
SECTION FONCTIONNEMENT	340 342 €
TOTAL	341 742 €

Votants : 54
Pour : 54 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
 Le Président,
Christophe RIVENQ



République Française

PLIE CEVENOL

POSTE COMPTABLE D ALES

INSTRUCTION

M14

BUDGET PRIMITIF
voté par nature
ANNEE 2023

P.L.I.E CEVENOL PAYS DES CEVENNES



REPUBLIQUE FRANÇAISE

EPCI - ALES (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE ALES - SYNDICAT MIXTE PAYS
CEVENNES (2)**

Numéro SIRET : 25300337000033

POSTE COMPTABLE :

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	25
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	26
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	27
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	28
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	30



(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

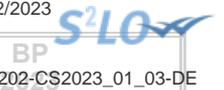
(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE

ALES
SYND MIXTE PAYS CEVENNES - PLIE CEVENOL



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	151 208
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses d'exploitation / Dépenses réelles de fonctionnement	51,59 %	
2	Produit d'exploitation domaine / Recettes réelles de fonctionnement		NaN %
3	Transferts reçus / Recettes réelles de fonctionnement	100,00 %	NaN %
4	Emprunts réalisés / Dépenses d'équipement brut	0,00 %	NaN %
5	Encours de la dette	0	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	340 342,00	340 342,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		340 342,00	340 342,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 400,00	1 400,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 400,00	1 400,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	341 742,00	341 742,00
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	70 595,00	0,00	49 340,00	49 340,00	49 340,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	105 000,00	0,00	125 530,00	125 530,00	125 530,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	123 550,00	0,00	164 072,00	164 072,00	164 072,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		299 145,00	0,00	338 942,00	338 942,00	338 942,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		300 145,00	0,00	338 942,00	338 942,00	338 942,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 100,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 100,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
TOTAL		301 245,00	0,00	340 342,00	340 342,00	340 342,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 342,00
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	301 245,00	0,00	340 342,00	340 342,00	340 342,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		301 245,00	0,00	340 342,00	340 342,00	340 342,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		301 245,00	0,00	340 342,00	340 342,00	340 342,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		301 245,00	0,00	340 342,00	340 342,00	340 342,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 342,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 400,00
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 100,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 100,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 100,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 100,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 400,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 100,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 100,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE



Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propos nouvelles		
	TOTAL	1 100,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00

+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 400,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 400,00
--	-----------------

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	49 340,00		49 340,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	125 530,00		125 530,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	164 072,00		164 072,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 400,00	1 400,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		338 942,00	1 400,00	340 342,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

340 342,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 400,00	0,00	1 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 400,00	0,00	1 400,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 400,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	340 342,00		340 342,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		340 342,00	0,00	340 342,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		0,00
---	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		340 342,00
--	--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 400,00	1 400,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	1 400,00	1 400,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE		0,00
--	--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068		0,00
-----------------------------------	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 400,00
---	--	-----------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	70 595,00	49 340,00	49 340,00
60623	Alimentation	400,00	350,00	350,00
60628	Autres fournitures non stockées	150,00	150,00	150,00
60631	Fournitures d'entretien	150,00	150,00	150,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	1 200,00	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	54 455,00	35 500,00	35 500,00
6132	Locations immobilières	8 700,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	1 590,00	2 190,00	2 190,00
6168	Autres primes d'assurance	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6182	Documentation générale et technique	150,00	150,00	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	300,00	150,00	150,00
6188	Autres frais divers	150,00	150,00	150,00
6237	Publications	500,00	400,00	400,00
6251	Voyages et déplacements	200,00	100,00	100,00
6257	Réceptions	150,00	200,00	200,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	400,00	350,00	350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	105 000,00	125 530,00	125 530,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	70,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 200,00	1 500,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	200,00	300,00	300,00
64131	Rémunérations non tit.	71 000,00	85 400,00	85 400,00
64138	Autres indemnités non tit.	4 500,00	5 200,00	5 200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	21 000,00	24 500,00	24 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 900,00	3 400,00	3 400,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 000,00	3 500,00	3 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	130,00	130,00	130,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	123 550,00	164 072,00	164 072,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	123 550,00	164 072,00	164 072,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		299 145,00	338 942,00	338 942,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	1 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		300 145,00	338 942,00	338 942,00
= a + b + c + d + e				
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	1 100,00	1 400,00	1 400,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	1 100,00	1 400,00	1 400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 100,00	1 400,00	1 400,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 100,00	1 400,00	1 400,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		301 245,00	340 342,00	340 342,00
(= Total des opérations réelles et d'ordre)				

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 342,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Montant des ICNE de l'exercice N-1
= Différence ICNE N – ICNE N-1



- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	301 245,00	340 342,00	340 342,00
74718	Autres participations Etat	162 695,00	207 740,00	207 740,00
74758	Participat° Autres groupements	59 550,00	59 550,00	59 550,00
7477	Participat° Budget communautaire et FS	79 000,00	73 052,00	73 052,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		301 245,00	340 342,00	340 342,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		301 245,00	340 342,00	340 342,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		301 245,00	340 342,00	340 342,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	340 342,00
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 100,00	1 400,00	1 400,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	1 400,00	1 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 100,00	1 400,00	1 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 100,00	1 400,00	1 400,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 100,00	1 400,00	1 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 400,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	1 100,00	1 400,00	1 400,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 100,00	1 400,00	1 400,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 100,00	1 400,00	1 400,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 100,00	1 400,00	1 400,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 100,00	1 400,00	1 400,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 400,00
---	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE



III – VOTE DU BUDGET
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
- Equipements municipaux (2)		1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											0
Total dépenses de l'exercice	0	1 400	0	1 400								
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses d'investissement	0	1 400	0	1 400								

RECETTES

Total recettes de l'exercice	1 400	0	1 400									
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	1 400	0	1 400									

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	1 400	338 942	0	340 342								
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 400	338 942	0	340 342								

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0	340 342	0	340 342								
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes de fonctionnement	0	340 342	0	340 342								

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		0	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
Dépenses réelles		0	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Total recettes investissement		1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 400	338 942	0	340 342								
Dépenses réelles		0	338 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	338 942
011	Charges à caractère général	0	49 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 340
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	125 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125 530
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	164 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 072
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 400
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	économique
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	------------------------------------	------------

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		0	340 342	0	0	0	0	0	0	0	0	340 342
Recettes réelles		0	340 342	0	0	0	0	0	0	0	0	340 342
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	340 342	0	0	0	0	0	0	0	0	340 342
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
 Reçu en préfecture le 08/02/2023
 Publié le 08/02/2023
 ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS
A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Date
L	Logiciels	2	08/04/2009
L	Voitures	10	08/04/2009
L	Camions et véhicules industriels	10	08/04/2009
L	Mobilier	15	08/04/2009
L	Matériel de bureau et électronique	10	08/04/2009
L	Matériel informatique	5	08/04/2009
L	Matériels classiques	10	08/04/2009
L	Installations et appareils de chauffage	20	08/04/2009
L	Equipement de garage et atelier	15	08/04/2009
L	Agencement et aménagement de bâtiments	20	08/04/2009
L	matériels et bâtiments légers	10	08/04/2009
L	Plantations	20	08/04/2009
L	Bâtiments ordinaires	50	08/04/2009



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 400,00	III 1 400,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 400,00	1 400,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28183	Matériel de bureau et informatique	1 400,00	1 400,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 400,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 1 400,00
Solde	V = IV – II (6) 1 400,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		2,00	1,00	3,00	0,00	3,00	3,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif	C	ADM	367	0,00	332-23-1°	CDD
Attaché	A	ADM	616	0,00	A	CDI
Rédacteur	B	ADM	661	0,00	A	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

COMITÉ SYNDICAL - SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

BUDGET PRIMITIF 2023 - PLIE CÉVENOL

ARRÊTE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 96

Nombre de membres présents : 50

Nombre de suffrages exprimés : 54

Votes :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

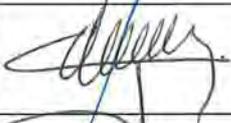
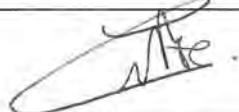
Présenté par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ,

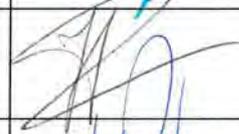
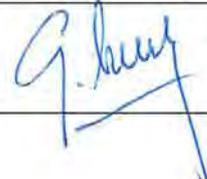
A Alès, le 2 février 2023,

Le Président,

Délibéré par le Comité Syndical, réuni à l'ATOME à Alès, le 2 février 2023,

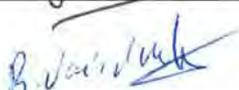
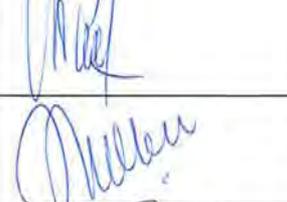
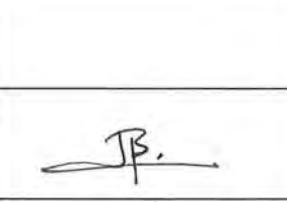
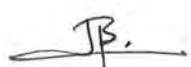
Les membres du Comité Syndical,

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPLÉANTS	SIGNATURES
ALES	Christophe RIVENQ			Alain BENSACKOUN	
ALES	Max ROUSTAN			Antonia CARILLO	
LA GRAND COMBE	Patrick MALAVIEILLE	8		Joseph PEREZ	
CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE	9		Emile CORBIER	
SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Aurélien ROUSSEAU	7		Jean-Michel PERRET	
ALLEGRE LES FUMADES	Geneviève COSTE	10		Hugues CLARET	
LES PLANS	Gérard BARONI	6		Ghislaine CAUSSE	
SAINT AMBROIX	Jean-Pierre DE FARIA	11		Fabrice CHANEL	
SAINT JULIEN DE CASSAGNAS	Pascal MILESI	5		Christine BUISSON	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLÉANT	SIGNATURES
SAINT CHRISTOL LEZ ALES	Jean-Charles BENEZET	12		Jérôme MEYNIER	
VEZENOBRES	Liliane ALLEMAND	4		Thierry PIGRENET	
MARTIGNARGUES	Jérôme VIC	13		Stéphan FABRE	
TORNAC	Marielle VIGNE	3		Catherine SERVOUSE	
EUZET LES BAINS	Cyril OZIL	14		Stéphanie CROXO	
ROBIAC-ROCHESSADOULE	Henri CHALVIDAN <i>Pouvoir de s.talle 30</i>	2		Yves CONSTANDINOPOULOS	
CORBES	Monique CRESPON L'HERISSON	15		Jean-Louis CARDOT	
BARJAC	Jean IPSILANTI	42		Edouard CHAULET	
SAINTE JEAN DU GARD	Michel RUAS <i>Pouvoir de s.talle 30</i>	41		Mireille LALLEMAND	
LA VERNAREDE	Henri CROS	40		Martine VEGA	
COURRY	Gérard LEROY	39		Eddy RAEPSAET	
SENECHAS	Didier DOYELLE	38		François DELAUNAY	
LES SALLES DU GARDON	Georges BRIOUDES	37		Elisabeth NAAMAR	
MIALET	Jack VERRIEZ	36		Nathalie SERVAIS	
SAINTE JULIEN LES ROSIERS	Serge BORD	35		Eric PLANTIER	
BONNEVAUX	Roseline BOUSSAC	34		Frédéric VIDAL	

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE

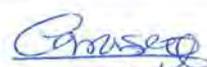
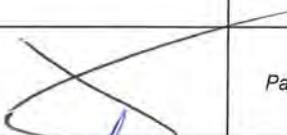
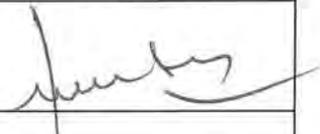
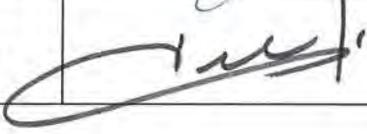
S²LOW

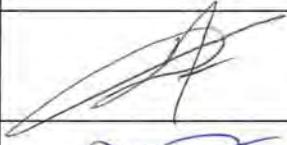
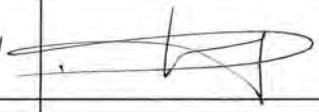
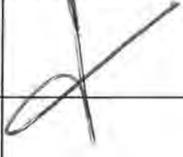
COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLÉANT(S)	SIGNATURES
GENERARGUES	Thierry JACOT	33		Patrick	
SERVAS	Roch VARIN D'AINVELLE	32		Marcel FAGE	
SAINT JUST ET VACQUIERES	Jean-Michel BUREL	31		Christian DEVISMES	
BESSEGES	Jacques MOLLE <i>pour le 2^e M. Chalvidan 2</i>	30		Marie-Hélène MALBOS	
CENDRAS	Yannick LOUCHE	29		Sylvain ANDRE	
MONS	Gérard BANQUET	28		Alice VILLEMAGNE	
SAINTE CECILE D'ANDORGE	Jacques PEPIN	27		André DUMAS	
SAINT BRES	Hervé TAQUET	26		Jean-Pierre CHARPENTIER	
GENOLHAC	Guy CHERON <i>pour le 2^e M. Ruzé (1)</i>	25		Jean-François POLGE	
SAINT JEAN DE VALERISCLE	Bernard HILLAIRE	24		Catherine JUSTET	
LAVAL-PRADEL	Joseph BARBA <i>Pouvoir de M. Vigoz (1)</i>	23		Edwige SOL	
SAINT VICTOR DE MALCAP	Patrick DANIS	22			
NERS	Patrice PUPET	21		Olivier AVOUAC	
LAMELOUZE	Laure BARAFORT	20		Jean-Claude GARNIER	
SALINDRES	Jean-Luc GIBELIN	19		Lysiane GUY	
CHAMBON	Marc SASSO	18		Jean-Pierre CHIFFE	

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE



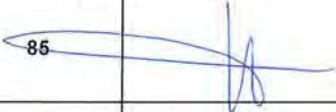
COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUP	Envoyé en préfecture le 08/02/2023 Reçu en préfecture le 08/02/2023 Publié le 08/02/2023 ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE
LE MARTINET	Elie ROUVIERE	17		Sylvain PEREZ	
BRANOUX LES TAILLADES	Michel VIGNE <i>pour les 1 à 3, Bauba 23</i>	43		Gilberte MOULIERE	
CONCOULES	Jean-Marie MALAVAL	44		Mathieu EGIDIO	
SAINT HIPPOLYTE DE CATON	Patrick JULLIAN	45		Cyprien LAURIOL	
SAINT JEAN DE MARUEJOLS	Thierry DAUBLON	46		Jean-Philippe PETIT	
SAINT JEAN DE SERRES	Andrée ROUX	47		Jacqueline JANIEC	
RIVIERES	Jean-Marie ITIER	48		Bruno LAPIPE	
MEJANNES LES ALES	Christian TEISSIER	49		Nathalie CHANTAGREL	
MONTEILS	Jean-Claude D'ANTONA	50		Patrick FONTAINE	
PORTES	François SELLE	51		Jean-Pierre MOUYREN	
VABRES	Jean-Noël PUDDU	52		Philippe CHABANIS	
ROCHEGUDE	Patrick DUMAS	53		Cécile OZIL	
THOIRAS	Jean-Marie AIGUILLON	54		Lionel ANDRE	
POTELIERES	Jean-Paul ANDRE	55		Patrick AUBENAS	
NAVACELLES	Bruno CLEMENCON	56		Alain LAUPIE	
SAINT PRIVAT DES VIEUX	Philippe RIBOT	57		Lucas CELESTE	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUP	Envoyé en préfecture le 08/02/2023 Reçu en préfecture le 08/02/2023 Publié le 08/02/2023 ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE
GAGNIERES	Olivier MARTIN <i>Pouvez-vous E. B. 01 90</i>	58		Bernard DURAND	
LES MAGES	Alain GIOVINAZZO	59		Myriam BOYER	
SAINT PRIVAT DE CHAMPCLLOS	Jean-François FLANDIN	60		Lysiane SARRAZIN	
SEYNES	Thierry JONQUET	61		Philippe COSTE	
LEZAN	Sylvie CARRASCO	62		Nelly PAILHES	
SAINT FLORENT SUR AUZONNET	Jean-Pierre BEAUCLAIR	63		Christelle PASCAL	
RIBAUTE LES TAVERNES	Frédéric ITIER	64		Any COULOMB	
BAGARD	Thierry BAZALGETTE	65		Dahbia BENIRBAH	
SAINT DENIS	Jocelyne VINCENT	66		Monique PRADES	
SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE	David GUIRAUD	67		Patrick BONNAFOUX	
BRIGNON	Rémy BOUET	68		Laurence BLONDIN	
THARAUX	Sylvain CHARMASSON	69		Denis GUILLAUME	
MASSILLARGUES-ATUECH	Dominique BOCQUET	70		Aurélie GENOLHER	
SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Nordine SEKARNA	71		Jennifer WILLENS	
BORDEZAC	Didier CAYRON	72		Jean-Luc ROELAND	
SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS	73		Ellen RAUZIER	

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLÉANT(S)	SIGNATURES
SOUSTELLE	Georges RIBOT	74		Jean	
DEAUX	Didier SALLES	102		Laurent INSALACO	
CRUVIERS LASCOURS	Eric CHAUDOREILLE	101		Fabien FIARD	
SAINT BONNET DE SALENDRINQUE	Sébastien MAGNY	100		Alain SUEUR	
SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE	Guy MANIFACIER	99		Francis RIDEAU	
ROUSSON	Ghislain CHASSARY	98		Christelle LOZANO	
MASSANES	Laurent CHAPPELLIER	97		Grégory LENNE	
SAINTE CROIX DE CADERLE	Ludovic MOURGUES	96		Jacqueline MARTIN	
SAINT SAUVEUR DE CRUZIERES	Jean-Christophe PAYAN	95		Robert CHAMPETIER	
SAINT JEAN DU PIN	Julie LOPEZ-DUBREUIL	94		Didier LAURIOL	
BOUCOIRAN ET NOZIERES	Jean-Jacques VIDAL	93		Didier CARNOT	
SAINT PAUL LA COSTE	Adrien CHAPON	92		Edith GLARDON	
ANDUZE	Guilhem LEMARIE	91		Danielle GROSSELIN	
PEYREMALE	Fanny SILHOL	90		Jonathan PADOU	
SAINT JEAN DE CEYRARGUES	Sylvain RICHARD	89		Eric BARD	
BROUZET LES ALES	Emmanuelle GENEVET	88		Hélène BON	

Envoyé en préfecture le 08/02/2023
Reçu en préfecture le 08/02/2023
Publié le 08/02/2023
ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE

S²LOW

COMMUNES	TITULAIRES	NUMÉROS VOTANTS	SIGNATURES	SUPPLÉMENTS	SIGNATURES
MEJANNES LE CLAP	Jérôme BASSIER	87		Envoyé en préfecture le 08/02/2023 Reçu en préfecture le 08/02/2023 Publié le 08/02/2023 ID : 030-253003370-20230202-CS2023_01_03-DE	
MOLIERES SUR CEZE	Florence BOUIS	86		Augustin NICOLAS	
BOISSET GAUJAC	Julien HEDDEBAUT	85		Josiane ALMERAS	
MEYRANNES	Michel GRUSZECKI	84		Christine PARIS	
CASTELNAU VALENCE	Bernard ROUCAUTE	83		Gérald VIEILLARD	
SAINT ETIENNE DE L'OLM	Johanna HUGUET	82		Christophe GASC	
AUJAC	Firmin PEYRIC	81		Patrick LARMAGNAT	

Certifié exécutoire par le Président, Monsieur Christophe RIVENQ, compte tenu de la transmission en Préfecture, le _____ et de la publication, le _____

A Alès, le _____




Service : Ruralité
Tél. : 06 17 57 89 13

CS2023_01_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES**

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Convoqué le 25 janvier 2023, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 2 février 2023 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

Laurent CHAPPELLIER est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES		
EPCI & COMMUNES	ÉLUS	ABSENTS EXCUSÉS
ALÈS AGGLOMERATION	Christophe RIVENQ	Aurélien ROUSSEAU
	Max ROUSTAN	Marielle VIGNE
	Patrick MALAVIEILLE	Cyril OZIL
	Patrick DELEUZE	Henri CROS
	Gérard BARONI	Didier DOYELLE
	Pascal MILESI	Georges BRIOUDES
	Jean-Charles BENEZET	Serge BORD
	Liliane ALLEMAND	Roseline BOUSSAC
	Stéphan FABRE suppléant de Jérôme VIC	Jean-Michel BUREL
	Monique CRESPON-LHERISSON	Gérard BANQUET
	Michel RUAS	Patrice PUPET
	Jack VERRIEZ	Marc SASSO
	Thierry JACOT	Elie ROUVIERE
	Roch VARIN D'AINVELLE	Jean-Marie MALAVAL
	Yannick LOUCHE	Andrée ROUX
	Jacques PEPIN	Christian TEISSIER
	Bernard HILLAIRE	François SELLE
	Joseph BARBA	Philippe RIBOT
	Laure BARAFORT	Thierry JONQUET
	Jean-Luc GIBELIN	Frédéric ITIER
	Patrick JULLIAN	Thierry BAZALGETTE
	Jean-Claude D'ANTONA	Dominique BOCQUET
	Jean-Noël PUDDU	Didier SALLES
	Jean-Marie AIGUILLON	Sébastien MAGNY
	Alain GIOVINAZZO	Guy MANIFACIER
	Sylvie CARRASCO	Ghislain CHASSARY
	Jean-Pierre BEAUCLAIR	Jean-Jacques VIDAL
	David GUIRAUD	Adrien CHAPON
	Rémy BOUET	Sylvain RICHARD
	Nordine SEKARNA	Emmanuelle GENEVET
	Frédéric GRAS	Bernard ROUCAUTE
	Georges RIBOT	Johanna HUGUET
Éric CHAUDOREILLE	Firmin PEYRIC	

	Laurent CHAPPELLIER Ludovic MOURGUES Didier LAURIOL suppléant de Julie LOPEZ-DUBREUIL Danielle GROSSELIN suppléante de Guilhem LEMARIE Julien HEDDEBAUT	
DE CÈZE CÉVENNES	Geneviève COSTE Jean-Pierre DE FARIA Henri CHALVIDAN Jean IPSILANTI Gérard LEROY Hervé TAQUET Jean-Marie ITIER Jean-Paul ANDRE Olivier MARTIN Denis GUILLAUME suppléant de Sylvain CHARMASSON Didier CAYRON Florence BOUIS	Patrick DANIS Thierry DAUBLON Patrick DUMAS Bruno CLEMENCON Jean-François FLANDIN Jocelyne VINCENT Jean-Christophe PAYAN Jérôme BASSIER Michel GRUSZECKI
POUVOIRS : Jacques MOLLE pouvoir à Henri CHALVIDAN, Guy CHERON pouvoir à Michel RUAS, Michel VIGNE pouvoir à Joseph BARBA, Fanny SILHOL pouvoir à Olivier MARTIN		

Objet : Attribution d'un concours financier au Centre National de la Propriété Forestière

Le Comité Syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code forestier et notamment ses articles L 321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°04-06-18 B du 8 juin 2004 modifié portant création du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-01-16-B1-002, en date du 16 janvier 2017, portant constatation du périmètre du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2017-07-20-006, en date du 20 juillet 2017, portant modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ;

Vu la délibération CS 2021_02_16 du Comité syndical du 05 juillet 2021 relative à la validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2021-2024 ;

Considérant que le champ du développement forestier est une compétence du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ;

Considérant que le Pays des Cévennes est attaché à mettre en œuvre une politique forestière visant à la fois la préservation des espaces forestiers et leur utilisation dans le cadre d'un développement soutenable de son territoire ;

Considérant que la stratégie et les actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes sont conduites avec le concours des partenaires et des porteurs d'actions dont les projets peuvent s'inscrire dans le cadre de sa mise en œuvre sur le territoire ;

Considérant que le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Occitanie est la délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), établissement public de l'Etat à caractère administratif ;

Considérant que, pour soutenir la réalisation des missions du CNPF, les dispositions de l'article L321-14 du Code Forestier prévoient la possibilité pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes d'apporter son concours au CNPF, afin d'abonder indirectement l'enveloppe budgétaire du CRPF Occitanie ;

Considérant que le projet initié et conçu par le CNPF, pour le CRPF Occitanie, de « Gestion intégrée de la ressource Pins des Cévennes - Action pilote », comprend deux fiches-actions sur deux sites expérimentaux (site 1 : Concoules / Génolhac (*Action de Sensibilisation et d'Encouragement à la Valorisation des Pins (laricio, maritime, sylvestre)*) et site 2 : Bessèges / Bordezac / Gagnières / Peyremale / Robiac-Rochessadoule (*Sensibilisation à une sylviculture préventive à l'incendie (pin maritime) et patrimoniale (pin de Salzmann dit « pin des Cévennes »)*) ;

Considérant que le projet présenté par le CRPF Occitanie est cohérent avec les objectifs n°1 « Consolider les bases d'une gestion forestière durable » et n°4 « Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité » de la stratégie de la CFT, puis avec les actions n°2, 6, 13, 15, 16, 23 du plan d'actions 2021-2024 de la CFT ;

Considérant que, dans ce cadre, il est dans l'intérêt du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes d'apporter un concours financier au CNPF ;

APRÈS AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

de verser au Centre National de la Propriété Forestière un concours financier d'un montant de 20 000 € (vingt-mille euros) afin de participer à la réalisation par le CRPF Occitanie des deux fiches actions du projet « Gestion intégrée de la ressource Pins des Cévennes - Action pilote » sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes, dont le coût total est de 202 065 €,

d'inscrire les crédits correspondants au budget,

Votants : 54
Pour : 54 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ



« Action de Sensibilisation et d'Encouragement à la Valorisation des Pins »

<p>CONSTATS / CONTEXTE</p>	<p>Le territoire du Pays des Cévennes est fortement boisé en Pins : maritime, laricio, sylvestre et Salzman. Pourtant le constat est une méconnaissance de la qualité de ces forêts, souvent sans gestion et sans valorisation. Les rares interventions forestières se soldent souvent par une coupe rase sans réflexion de gestion à plus long terme, sans valorisation du potentiel d'amélioration de la qualité des peuplements par une sylviculture adéquate, sans prise en compte du risque d'érosion des sols, ni du changement climatique. L'absence de gestion constitue aussi un risque accru vis-à-vis des incendies, par un manque d'accès et d'infrastructure, une quantité importante de combustible, et finalement un désintérêt des propriétaires. Les pinèdes font l'objet de nombreux préjugés, pour des raisons multifactorielles.</p> <p>Une action d'animation a débuté auprès des propriétaires forestiers privés des communes de Saint-André-Capcèze (48), Pontails-et-Brésis (30) et Malons-et-Elze (30) afin d'inciter à la gestion et à la valorisation des peuplements de Pins laricio, maritimes et sylvestres omniprésents sur le territoire.</p> <p>En raison de son succès, et afin de multiplier les chances pour densifier les demandes de visites et de faciliter l'organisation de chantiers regroupés, l'objectif est désormais de l'étendre à Génolhac et Concoules. Celles-ci ont un profil sylvicole et des accès de desserte proches. Aussi, un programme d'aides forestières porté par leur EPCI, Alès Agglomération, pourrait venir amplifier les réalisations potentielles sur ces communes. L'idée est également de renforcer le volet communication, puis de développer un volet valorisation des pins locaux par la réalisation de prototypes adaptés à la ressource et marchés.</p>
<p>ENJEUX</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction du risque incendie - Valorisation d'un territoire avec le soutien à l'économie locale par la mobilisation et l'amélioration de la ressource en bois - Mise en cohérence des enjeux économiques / écologiques / sociétaux
<p>OBJECTIFS RECHERCHES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique du territoire par la valorisation des pins • Contribuer à l'appropriation des enjeux et des possibilités d'actions par les propriétaires, les élus et les habitants du territoire • Contribuer à réduire le risque incendie par la sylviculture
<p>ACTION</p>	<p>1/ Accompagnement individuel des propriétaires pour organiser une mise en œuvre concrète</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostics rédigés et individualisés (cible : une centaine) - Synthèse des données collectées (visibilité sur la ressource mobilisable en intégrant les résultats de la 1ère action d'animation) - Organisation de chantiers groupés dans des secteurs identifiés - Progression de la couverture en documents de gestion durable des forêts (CBPS+ / PSG) <p>2/ Sensibilisation des propriétaires, habitants, élus, acteurs locaux, aux enjeux forestiers du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séances de visionnage de la vidéo « Les Pins en Cévennes : ennemis ou alliés ? » et échanges avec la salle - Organisation de réunions d'information sur le terrain pour visualiser des peuplements forestiers et des opérations - Diffusion d'articles dans la presse et par l'intermédiaire des collectivités associées - Diffusion de documentation de vulgarisation et technique - Lien avec la valorisation des bois (photographies de produits confectionnés, visites de sites, bilans économiques...) - Transfert d'informations via la Newsletter des Chartes Forestières cévenoles <p>3/ Expérimentation autour d'une valorisation optimale et exemplaire des produits pins du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de chantiers issus de l'animation menée par le CNPF intégrant le tri de bois pour dissocier le bois de plus haute qualité au cœur du projet pilote - Sciage, rabotage et séchage de bois selon le cahier des charges défini par FIBOIS Occitanie et le CRITT Bois Occitanie - Valorisation des produits pins dans un bâtiment modulaire test de SELVEA (34) - Etude technico-économique des chaînes de valeurs et tests de qualité pour une de répliquabilité de cette opération par le CRITT et la PFT Bois Occitanie <p><i>Cette action serait ainsi la première du genre menée en Occitanie, initiée à partir d'une action d'animation sur un territoire et orientée jusqu'à la valorisation par une entreprise de seconde transformation.</i></p>



<p>RESULTATS ATTENDUS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnements individuels des propriétaires forestiers concrets de la gestion - Sensibiliser les propriétaires, la population locale, forestiers du territoire - S'appuyer sur les acteurs locaux pour une valorisation optimale et exemplaire des produits bois du territoire 																																							
<p>NATURE DE L'ACTION</p>	<p>Fonctionnement : animation, études, communication</p>																																							
<p>ZONE D'APPLICATION</p>	<p>Concoules et Génolhac (Malons-et-Elze et Ponteils-et-Brésis)</p>																																							
<p>CALENDRIER PREVISIONNEL</p>	<p>Durée : 24 mois / Démarrage : début 2023 - Fin : 2024</p>																																							
<p>MAITRISE D'OUVRAGE</p>	<p>CRPF Occitanie comme porteur de l'action volet amont / FIBOIS Occitanie comme porteur du volet aval</p>																																							
<p>PARTENAIRES PRESENTIS</p>	<p>CRITT Bois Occitanie, Master Sciences du Bois de Montpellier ?, Alès Agglomération, Pays des Cévennes, SELVEA, scieries locales, autres partenaires forestiers et du développement local du Pays des Cévennes</p>																																							
<p>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</p>	<p>Montant prévisionnel de l'ensemble des deux actions incluant les partenaires :</p> <p>Postes des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation auprès des propriétaires forestiers et rédaction des diagnostics forestiers ; valorisation de la vidéo réalisée ; organisation de réunions d'informations et visite de démonstration de chantiers forestiers ; regroupement des chantiers - Aide au martelage des éclaircies / appui à la desserte interne des massifs (dispositif d'aides d'Alès Agglo pour les communes de Concoules et Génolhac) - Tri des bois par qualité des bois d'œuvre et traçabilité des lots de bois, - Test des lots de bois en laboratoire - Recueil des résultats des produits obtenus auprès des utilisateurs (prise en charge des frais d'études) - Bilan de l'action pilote <table border="1" data-bbox="517 1003 1345 1200"> <thead> <tr> <th colspan="3">Dépenses (sur 2 années)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CRPF (animation, communication, coordination réalisation prototype)</td> <td>113 620,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FIBOIS (dont prestation entreprises/étudiants)</td> <td>31 300,00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>TOTAL ACTION</td> <td>144 920,00 €</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="517 1240 1345 1637"> <thead> <tr> <th colspan="3">Recettes</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Montant</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etat</td> <td>30 000,00 €</td> <td>21%</td> </tr> <tr> <td>Commissariat Massif central</td> <td>20 436,00 €</td> <td>14%</td> </tr> <tr> <td>Etablissement publics locaux (Pays des Cévennes et CC Mont-Lozère)</td> <td>15 000,00 €</td> <td>10%</td> </tr> <tr> <td>FBF</td> <td>50 500,00 €</td> <td>35%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement (FIBOIS)</td> <td>6 260,00 €</td> <td>4%</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement (CRPF)</td> <td>22 724,00 €</td> <td>16%</td> </tr> <tr> <td></td> <td>144 920,00 €</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>	Dépenses (sur 2 années)			CRPF (animation, communication, coordination réalisation prototype)	113 620,00 €		FIBOIS (dont prestation entreprises/étudiants)	31 300,00 €		TOTAL ACTION	144 920,00 €	100%	Recettes				Montant		Etat	30 000,00 €	21%	Commissariat Massif central	20 436,00 €	14%	Etablissement publics locaux (Pays des Cévennes et CC Mont-Lozère)	15 000,00 €	10%	FBF	50 500,00 €	35%	Autofinancement (FIBOIS)	6 260,00 €	4%	Autofinancement (CRPF)	22 724,00 €	16%		144 920,00 €	100%
Dépenses (sur 2 années)																																								
CRPF (animation, communication, coordination réalisation prototype)	113 620,00 €																																							
FIBOIS (dont prestation entreprises/étudiants)	31 300,00 €																																							
TOTAL ACTION	144 920,00 €	100%																																						
Recettes																																								
	Montant																																							
Etat	30 000,00 €	21%																																						
Commissariat Massif central	20 436,00 €	14%																																						
Etablissement publics locaux (Pays des Cévennes et CC Mont-Lozère)	15 000,00 €	10%																																						
FBF	50 500,00 €	35%																																						
Autofinancement (FIBOIS)	6 260,00 €	4%																																						
Autofinancement (CRPF)	22 724,00 €	16%																																						
	144 920,00 €	100%																																						
<p>LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES</p>	<p>Cette action vient en synergie avec des actions inscrites à la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes, dont fait partie le site pilote.</p> <p>Elle est une déclinaison opérationnelle de l'action n°2 de la CFT portée par le CRPF « <i>Mise en œuvre des plans de développement de massif sur le territoire</i> », qui vise à des actions renforcées d'animations de propriétaires forestiers sur des enjeux singuliers répondant aux enjeux sylvicoles prioritaires.</p> <p>Elle vient en lien avec l'action n°6 d'Alès Agglomération « <i>Déploiement des aides forestières - Phase 2</i> » et l'action n°13 « <i>Valorisation du pin maritime "cévenol" - Phase 2</i> » portée par le Pays des Cévennes et le PETR Sud-Lozère.</p>																																							

Expérimentation de sylviculture préventive à l'incendie et patrimoniale autour du Pin de Salzmann

CONSTATS	<p>Le territoire de la Communauté de communes de Cèze Cévennes est boisé à plus de 60%, l'Ouest du territoire intercommunal, zone de piémont Cévenol, est majoritairement boisé de peuplements de pins maritimes. Ce secteur est limitrophe de l'Ardèche et de la Communauté de Communes du Pays des Vans en particulier, qui présente de nombreuses similarités en termes de faciès et d'enjeux forestiers.</p> <p>Le risque d'incendie y est très important dans le massif du pin maritime. En juillet 2022 un grand incendie a encore détruit 540 ha de forêts. La Communauté de Communes de Cèze-Cévennes exerce actuellement la compétence DFCL au travers de la mise aux normes et de l'entretien des pistes DFCL. Il s'agit d'opérations indispensables, mais pas suffisantes pour réduire le risque, et la limitation de la masse combustible constitue une action de prévention efficace.</p> <p>Le foncier forestier est majoritairement privé et morcelé.</p> <p>L'un des défis sur ce territoire est aussi de préserver le Pin de Salzmann (ou Pin des Cévennes). C'est une essence forestière rare (présent seulement sur 7 sites en France) et l'une des essences forestières préservée tant au niveau local, qu'au niveau européen. Cette essence, rustique et relativement peu exigeante est pourtant mal connue des propriétaires forestiers et il est nécessaire de pouvoir la préserver du risque majeur du territoire qu'est l'incendie de forêt.</p> <p>Sur le territoire de la CC Cèze Cévennes, le massif forestier où le Pin de Salzmann est présent se répartit sur 5 communes soit une superficie d'environ 4 200 ha (BD forêt IFN) : Bessèges, Bordezac, Gagnières, Robiac-Rochessadoule, Peyremale. Les essences forestières majoritaires sur ces communes sont les pins maritimes et de Salzmann.</p> <p>L'analyse cadastrale (<i>uniquement les parcelles cadastrées Bois ce qui sous-estime le nombre de propriétaires</i>) montre que 80% des boisements sont privés et sont très fortement morcelés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1300 propriétaires ont moins de 1 ha pour 390 ha - 160 propriétaires ont plus de 4 ha pour 1600 ha dont 37 ont entre 10 et 25 ha et 9 plus de 25 ha <p>A ce jour, seules 4 propriétés forestières privées sont dotées d'un document de gestion forestière durable sur ces communes. Les forêts communales (Bordezac, Gagnières et Bessèges) ainsi que la forêt domaniale du Rouvergue sont dotées d'un Plan d'aménagement forestier.</p> <p>La mobilisation des propriétaires forestiers privés se révèle ainsi nécessaire afin de les amener vers la gestion durable de leurs parcelles boisées. La sylviculture peut participer efficacement dans la réduction du risque incendie, la valorisation d'un territoire avec la mise en avant d'une identité patrimoniale et le soutien à l'économie locale par la mobilisation et amélioration de la ressource en bois.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Préservation de la ressource forestière contre les incendies et les menaces du changement climatique</i> - <i>Protection des essences forestières indigènes en voie de disparition</i> - <i>Préservation de la biodiversité</i> - <i>Mise en cohérence entre l'économie forestière et l'écologie</i> - <i>Augmentation de la gestion forestière par les propriétaires forestiers privés pour renforcer un entretien et une valorisation globale de la ressource forestière</i> - <i>Renforcement de l'animation, consultation, information et communication autour de la forêt</i>
OBJECTIFS RECHERCHES	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la biomasse combustible par des actions sylvicoles adaptées et diversifiées s'inscrivant dans une gestion forestière durable • Sensibiliser aux atouts des pinèdes (<i>adaptées aux conditions stationnelles, dont la croissance est très satisfaisante, résistantes aux évolutions climatiques et dont une valorisation existe sur le territoire</i>) • Contribuer au maintien et développement de la dynamique locale autour de la forêt et du bois • Créer un effet d'entraînement, au-delà du temps d'animation, d'une gestion forestière durable sur les territoires concernés • Renforcer les liens de coopération avec les territoires ardéchois

Au préalable, et notamment pour une meilleure connaissance et appropriation des enjeux par les élus de ce massif forestier, un diagnostic forestier à l'échelle du territoire sera réalisé, afin d'aider à l'orientation des actions au regard de la sylviculture et des risques incendie.

Auprès des élus :

- Présentation des problématiques forestières locales aux élus des 5 communes
- Implication des élus pour contribuer aux actions à destination des propriétaires et des usagers
- Propositions de synergies de gestion entre les forêts publiques et les forêts privées pour conforter la filière sur le territoire
- Participation aux échanges avec l'Ardèche pour imaginer une coopération

Auprès des propriétaires forestiers :

- Plan de communication (en impliquant aussi les élus volontaires)
- Réalisation de visites conseils (toutes tailles de propriétés) et de diagnostics individuels (pour les propriétés de moins de 25 ha) auprès des propriétaires forestiers

Intégration d'une entrée environnementale renforcée : pour les propriétés localisées sur des sites N2000, diagnostic avec les habitats naturels et zoom spécifique sur le Pin de Salzmann ; pour les autres diagnostics : utilisation de l'Indice de Biodiversité Potentielle

- Accompagnement des propriétaires volontaires ayant bénéficié d'un diagnostic pour l'établissement d'un document de gestion durable
- Mise en relation des propriétaires avec les acteurs économiques et professionnels de la filière locale bois ou autres produits de la forêt, pour la réalisation de leurs travaux, la commercialisation de leurs produits, l'établissement de leurs documents de gestion
- Réunions d'informations collectives et visites de réalisations
- Cycle de formation à la gestion forestière avec l'association FOGEFOR : cycle de découverte de la forêt ouvert prioritairement aux propriétaires forestiers. Ce cycle pourra être ouvert également aux élus et aux usagers volontaires. Cycle d'initiation de 4 journées.
- Pour les propriétaires identifiés possédant du Pin de Salzmann : proposition de découverte de l'essence avec des journées de formation adaptées à leurs besoins. *Des interconnexions avec d'autres territoires possédant du Pin Salzmann seront à développer (notamment les territoires avec des sites Natura 2000 où le Pin de Salzmann fait l'objet d'actions de gestion : sites gardois, lozétiens, ardéchois et héraultais)*

Auprès des gestionnaires et acteurs de la filière forêt-bois :

- Organisation d'une formation sur le Pin de Salzmann pour mieux l'identifier lors des chantiers. Ils pourront ainsi être référencés auprès des propriétaires forestiers possédants du Pin Salzmann
- Proposer des synergies de gestion entre les forêts publiques et les forêts privées pour conforter la filière sur le territoire
- Mobilisation de financements pour des chantiers de préservation du Pin de Salzmann au travers de financements spécifiques (contrats Natura 2000, autres ?)

Auprès des usagers/habitants :

- Réunions de découverte du milieu forestier sous forme de « balade » découverte : les essences forestières, les enjeux forestiers, les risques associés (incendie)
- Plan de communication en lien avec le GT Communication et GT Pins de la CFT (Charte Forestière de Territoire) du Pays des Cévennes

ACTION

RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'une gestion durable sur le territoire permettant de réduire le risque incendie - Meilleure connaissance des propriétaires de leur forêt et du Pin de Salzman - Mise en gestion de forêts non gérées actuellement - Instauration d'une culture forestière sur le territoire - Utilisation de la ressource locale pour alimenter prioritairement la filière forêt-bois locale 																														
NATURE DE L'ACTION	<i>Fonctionnement : animation</i>																														
ZONE DE L'ACTION	Communauté de Commune de Cèze Cévennes : 5 communes « pilotes » : Peyremale, Bordezac, Gagnières, Bessèges et Robiac-Rochessadoule. <i>L'action pourrait s'étendre sur le massif forestier ardéchois (attente retour CRPF 07).</i>																														
CALENDRIER PREVISIONNEL	Durée de l'animation : 24 mois / Démarrage : début 2023 - Fin : 2024																														
MAITRISE D'OUVRAGE	CRPF Occitanie (<i>fort partenariat avec la Communauté de Communes de Cèze</i>)																														
PARTENAIRES PRESENTIS	Communes, ONF, Professionnels locaux de la filière forêt-bois (gestionnaires, exploitants, etc.), SDIS, Parc National des Cévennes, Pays Cévennes, etc.																														
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	<p>Montant prévisionnel :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th>Année 1 et 2</th> </tr> <tr> <th>Type Dépenses</th> <th colspan="2">Coût prévisionnel € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Animation CRPF (<i>temps d'animations, réunions de sensibilisation, communication, etc.</i>)</td> <td colspan="2">57 145,27 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td colspan="2">57 145,27 €</td> </tr> <tr> <th>Type Recettes</th> <th colspan="2">Montant € HT</th> </tr> <tr> <td>Communauté de Communes de Cèze Cévennes</td> <td colspan="2">15 716,22 €</td> </tr> <tr> <td>Commissariat Massif central</td> <td colspan="2">20 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Pays Cévennes</td> <td colspan="2">10 000,00 €</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement (CRPF)</td> <td colspan="2">11 429,05 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td colspan="2">57 145,27 €</td> </tr> </tbody> </table>			Année 1 et 2	Type Dépenses	Coût prévisionnel € HT		Animation CRPF (<i>temps d'animations, réunions de sensibilisation, communication, etc.</i>)	57 145,27 €		TOTAL	57 145,27 €		Type Recettes	Montant € HT		Communauté de Communes de Cèze Cévennes	15 716,22 €		Commissariat Massif central	20 000,00 €		Pays Cévennes	10 000,00 €		Autofinancement (CRPF)	11 429,05 €		TOTAL	57 145,27 €	
		Année 1 et 2																													
Type Dépenses	Coût prévisionnel € HT																														
Animation CRPF (<i>temps d'animations, réunions de sensibilisation, communication, etc.</i>)	57 145,27 €																														
TOTAL	57 145,27 €																														
Type Recettes	Montant € HT																														
Communauté de Communes de Cèze Cévennes	15 716,22 €																														
Commissariat Massif central	20 000,00 €																														
Pays Cévennes	10 000,00 €																														
Autofinancement (CRPF)	11 429,05 €																														
TOTAL	57 145,27 €																														
LIEN AVEC D'AUTRES ACTIONS OU PROGRAMMES	<p>Cette action est une déclinaison opérationnelle de l'action n°2 de la CFT du Pays des Cévennes portée par le CRPF « <i>Mise en œuvre des plans de développement de massif sur le territoire</i> ». D'ailleurs, le territoire de la Communauté De Cèze Cévennes était l'un des secteurs prioritaires ciblé par cette dernière.</p> <p>La Communauté de Communes de Cèze Cévennes porte également de l'action n°15 de la CFT : « <i>Mise en cohérence des réseaux de desserte forestière et de Défense des Forêts Contre l'Incendie entre Gard et Ardèche</i> ».</p> <p>Par ailleurs, l'action n°16 – « <i>Transfert de connaissances et d'expériences autour d'enjeux forestiers communs</i> », portée par le Pays des Cévennes avec l'Ardèche viendrait directement en lien avec la présente action.</p> <p>Il y a un lien à faire avec l'action n°23 « <i>Encourager la gestion forestière du Pin des Cévennes (pin de Salzman)</i> » portée par la Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère et le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.</p>																														



Pôle Développement du Territoire

Service Ruralité

Affaire suivie par : Virginie Guiroy

Réf. xx/xx/xx/20202-xxxxx

Tél. 06.17.57.89.13

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES ET LE CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Le Syndicat mixte du « Pays des Cévennes », représenté par Monsieur Christophe RIVENQ, son Président en exercice, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération CS2020_03_05 en date du 22 juillet 2020 et par la décision n°XXXXXX en date du YYYYYYY, et désigné sous le terme « Pays des Cévennes »;

d'une part,

ET

Le Centre National de la Propriété Forestière, dont le siège social est situé 47 rue de Chaillot 75116 PARIS, N°SIRET : 18009235500015, représenté par son Directeur Général par interim et, par délégation, par le Directeur Régional du Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie, sis Maison de la forêt, 7 chemin de Lacade 31320 Auzeville Tolosane, Monsieur Olivier Picard dûment autorisé à signer la présente par la décision du Directeur Général en date du 8 septembre 2022,

tel : 06 73 84 89 17

mail : olivier.picard@cnpf.fr ; elise.buchet@cnpf.fr ;

et désigné sous le terme « CNPF » ou « CRPF Occitanie »

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

EXPOSE PREALABLE :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code forestier et notamment ses articles L321-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°04-06-18 B du mois de juin 2004 modifié portant création du Syndicat Mixte (à la carte) du Pays des Cévennes et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-01-16-B1-002, en date du 16 janvier 2017, portant constatation du périmètre du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2017-07-20-006, en date du 20 juillet 2017, portant modification statutaire du Syndicat Mixte) du Pays des Cévennes ;

Vu la délibération CS2020_03_05 du Comité syndical en date du 22 juillet 2020 relative aux délégations du Comité Syndical au Président dans les conditions prévues à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CS 2021_02_16 du Comité syndical en date du 05 juillet 2021 relative à la validation du programme de Charte Forestière de Territoire 2021-2024 ;

Vu la délibération CS 2023_XXX du Syndicat mixte du Pays des Cévennes en date du relative à l'attribution d'un concours financier au Centre National de la Propriété Forestière ;

Vu la décision n°XXXXXX en date du YYYYYYYY ;

Vu la décision du Directeur Général par intérim du Centre National de la propriété forestière en date du 8 septembre 2022 ;

Considérant que le champ de développement forestier est une compétence du Syndicat mixte du Pays des Cévennes ;

Considérant que le « Pays des Cévennes » est attaché à mettre en œuvre une politique forestière visant à la fois la préservation des espaces forestiers et l'utilisation de ces espaces dans le cadre d'un développement soutenable de son territoire ;

Considérant que la stratégie et les actions de la Charte Forestière de Territoire (CFT) du Pays des Cévennes bénéficient des réalisations des divers organismes privés ou publics sur son territoire ;

Considérant que le Centre National de la Propriété Foncière exerce ses missions en Occitanie par le biais de sa délégation Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) Occitanie ;

Considérant que le CRPF Occitanie envisage de réaliser une action renforcée « Gestion intégrée de la ressource Pins des Cévennes - Action pilote » ;

Considérant que le projet initié et conçu par le CRPF Occitanie est conforme à ses missions prévues par les dispositions de l'article L321-5 du Code Forestier ;

Considérant que le projet présenté par le CRPF Occitanie est cohérent avec les objectifs n°1 « Consolider les bases d'une gestion forestière d'identité locale » et n°4 « Faire valoir l'espace forestier dans sa multifonctionnalité » de la stratégie de la CFT ;

Considérant que, par la délibération CS2023_..... susvisée, le Pays des Cévennes a décidé de verser un concours financier au CNPF ;

Considérant que, dans le contexte de ce concours financier, il est opportun de conclure un partenariat avec le CNPF pour assurer le suivi des réalisations ;

CECI ETANT, IL A ETE CONVENU ET STIPULE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le « Pays des Cévennes » et le « CRPF Occitanie » unissent leurs efforts pour encourager un développement forestier soutenable.

Parmi les objectifs du « CRPF Occitanie », ceux présentant un caractère d'intérêt public local pour le « Pays des Cévennes » et justifiant l'aide syndicale sont les suivants :

« **Gestion intégrée de la ressource des Pins des Cévennes - Action pilote** »
Comprenant les actions « **Action de sensibilisation et d'encouragement à la Valorisation des Pins** » et « **Expérimentation de sylviculture préventive à l'incendie et patrimoniale autour du Pin de Salzman** », dont les détails prévisionnels figurent en annexe.

Il appartient au « CRPF Occitanie » de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ces objectifs.

L'action du « CRPF Occitanie » en la matière devra s'inscrire dans une démarche de concertation avec les acteurs, partenaires du territoire et du « Pays des Cévennes ».

ARTICLE 2 : Durée de la convention, renouvellement et prolongation

La présente convention est consentie pour une durée de 2 ans à compter de sa signature.

Au plus tard 4 mois avant l'échéance de la présente, une partie peut demander son renouvellement. Les parties en apprécient alors conjointement l'opportunité après étude approfondie du cas et des bilans transmis.

TITRE I : OBLIGATIONS DU PAYS DES CEVENNES

Pour aider le « CRPF Occitanie » à poursuivre les objectifs cités à l'article 1 et sous la condition expresse qu'elle remplisse toutes les obligations mentionnées à la présente convention, le « Pays des Cévennes » lui apporte un soutien sous différentes formes dans la mesure de ses contraintes et disponibilités.

ARTICLE 3 : Concours Financier

La décision d'attribuer le concours financier relève d'une délibération du Comité Syndical du Pays des Cévennes.

Le versement est effectué au : Centre National de la Propriété Forestière

Code établissement : 10071

Code guichet : 31000

N° compte n°00001000006

Clé RIB : 74

L'ordonnateur de la dépense est le Président du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes.

Le Trésorier est la Trésorerie d'Alès.

Le Code forestier prévoit à l'article L321-14 les modalités d'attribution de cette somme au CRPF.

ARTICLE 4 : Mise à disposition de moyens

Le « Pays des Cévennes » peut mettre à disposition du CRPF Occitanie des moyens (locaux et/ou matériels) pour l'organisation des actions ou de manifestations en lien avec le projet de celui-ci et entrant dans le cadre des dispositions de l'article 1 de la présente convention.

Cette mise à disposition ne pourra se faire autrement que par voie de conventions définissant les obligations réciproques de chacun des cocontractants, au vu de l'intérêt que suscitent ces échanges et de l'intérêt public local tel que mentionné ci-dessus :

- soit par convention de mise à disposition de locaux (équipés ou non) à titre gracieux
- soit par convention de mise à disposition de matériels à titre gracieux

Le cas échéant, une telle convention sera annexée à la présente.

TITRE II : OBLIGATIONS DU PARTENAIRE

ARTICLE 5 : Assurances/ Responsabilités

Les activités du « CRPF Occitanie » sont placées sous sa responsabilité exclusive. Le « CRPF Occitanie » devra souscrire durant toute la période de la convention, toutes les polices d'assurances nécessaires garantissant les risques pouvant résulter des activités exercées de façon à ce que la responsabilité du « Pays des Cévennes » ne puisse être ni inquiétée ni recherchée.

ARTICLE 6 : Promotion de la Charte Forestière de Territoire

Le CRPF Occitanie s'engage à encourager le développement de la politique forestière du Pays des Cévennes, au travers sa Charte Forestière de Territoire.

Le CRPF Occitanie s'engage à participer, gracieusement, de façon ponctuelle ou permanente, à toute action tendant à la promotion de politique forestière du Pays des Cévennes.

Le CRPF Occitanie s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose, notamment humains et pédagogiques, pour que ses interventions soient à la hauteur des exigences du projet mis en place.

Le CRPF Occitanie prend en charge la totalité des moyens financiers et humains à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs qu'il s'est fixés.

ARTICLE 7 : Image du « Pays des Cévennes »

Le « CRPF Occitanie » s'engage à promouvoir une image positive du « Pays des Cévennes » par :

- Un comportement exemplaire dans ses activités,
- la référence au « Pays des Cévennes » auprès des médias,
- l'utilisation du logo du « Pays des Cévennes » sur les supports d'information,
- la promotion du « Pays des Cévennes » fera l'objet d'un relevé par le CRPF Occitanie (par exemple : press-book, revue de presse) qui sera présenté annuellement au syndicat mixte.

ARTICLE 8 : Autres obligations

Chaque structure garde sa spécificité, son identité et sa gestion.

Le « CRPF Occitanie » remplit ses missions dans le respect des législations et réglementations en vigueur.

ARTICLE 9 : Suivi des activités

Le « CRPF Occitanie » rendra compte de ses activités relatives à l'année écoulée (avec des éléments quantitatifs et qualitatifs de la mise en œuvre de l'action) en adressant au « Pays des Cévennes » un compte rendu de son action à chaque date anniversaire de la présente. Celui-ci comprendra une analyse quantitative et qualitative de l'action menée, comprenant à minima les indicateurs suivants :

- Nombre de propriétaires contactés et surfaces
- Nombre de diagnostics forestiers et surfaces
- Nombre et types d'opérations sylvicoles envisagées, types de peuplements et volumes de bois associés
- Nombre et type de nouveaux documents de gestion durable envisagés
- Nombre et types d'outils de communication mis en place
- Nombre et types de réunions et de participants
- Etude technico-économique sur le/les prototype(s) bois créé(s)

Le « Pays des Cévennes » pourra demander des informations complémentaires sur les activités mises en place dans le cadre des actions prévues à l'article 1.

Le « CRPF Occitanie » s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces concernant les actions réalisées et tous autres documents dont la production serait jugée utile.

ARTICLE 10 : Obligations financières

Le « CRPF Occitanie » s'engage à :

- 1) Fournir annuellement un document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue du concours financier.
- 2) Adresser au « Pays des Cévennes » le suivi budgétaire des actions réalisées.
- 3) Restituer au « Pays des Cévennes » les financements perçus si les actions prévues à l'article 1 venaient à ne pas pouvoir être réalisées.

TITRE III : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 11 : Avenant

Toute modification ou complément du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci avec l'accord des signataires.

ARTICLE 12 : Résiliation

Il est expressément convenu qu'en cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, le « Pays des Cévennes » se réserve le droit de résilier unilatéralement cette convention par lettre recommandée avec AR valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de dissolution du « CRPF Occitanie ».

Par ailleurs, les parties auront chacune la possibilité de résilier de plein droit la présente convention, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir :

- sous réserve respective d'un préavis de 3 mois suivant la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations conventionnelles et restée infructueuse
- et si résiliation de la part de l'association, selon les conditions de restitution de tout ou partie des sommes versées selon la date de résiliation et des engagements à tenir.

ARTICLE 13 : Conciliation

En cas de litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de la rupture de la présente convention, il est convenu qu'avant d'introduire un recours contentieux, les parties s'obligeront à rechercher sérieusement une solution amiable dans un délai raisonnable.

Cette conciliation ne pourra pas avoir pour effet de priver l'une ou l'autre des parties de l'exercice des voies de recours juridictionnels.

ARTICLE 14 : Litiges

En cas de litige dans l'exécution des présentes, les parties saisiront la juridiction compétente en cas de non conciliation.

La présente convention est établie en **2** exemplaires originaux, 1 pour le « Pays des Cévennes » et 1 pour le « CNPF ».

Fait à
Le

**Le Centre National de la
Propriété Forestière**

**Le Syndicat Mixte du Pays
des Cévennes**

**Pour le Directeur Général et par délégation
Le Directeur Régional du Centre Régional de
la Propriété Forestière Occitanie**

Le Président

Olivier PICARD

Christophe RIVENQ